



- Restauration complète de la lampisterie  
Un soin particulier a été apporté pour lui conserver son cachet et son caractère d'époque.



## LA VIE ASSOCIATIVE

### SECTION BASKET-BALL

L'assemblée générale de la section basket-ball aura lieu le dimanche 31 mai 1992 à 10 H, à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE.

Tous les joueurs et joueuses, ainsi que leurs parents et amis sont cordialement invités.

Ordre du jour :

- Renouvellement du bureau
- Remise des récompenses
- Pot de l'amitié

Le Président Guy BRUZZONE

### CLUB DES CIGALES

Le "labo" photo est terminé, grâce au dévouement de M. MAZEYRAT. La première pellicule a été tirée. 8 personnes sont déjà inscrites. Pour vous renseigner ou adhérer, appeler le 94.72.22.71.

Réunion au local du club les 1er et 3ème mardis de chaque mois à 20 H 30.

Dimanche 14 juin, nos voisins et amis du club U.A.S.R. de BESSE organisent un rallye auto "humoristique" avec un bon repas.

Inscriptions jusqu'au 31 mai au 94.59.62.64. 120 F par personne, repas compris.

Les Cigales seront de sortie le jeudi 18 juin à la SAINTE-BAUME.

Détente, excursion en forêt pour les bons marcheurs, Grotte Sanctuaire de SAINTE-MADELEINE, avec pique-nique ou restaurant, au choix. Prix très modéré. Inscriptions jusqu'au 10 juin au 94.72.20.33.

J. FADDA

# SAINTE-ANASTASIE



## BULLETIN MUNICIPAL

N° 35 MAI 1992



La Place de l'Ormeau (actuelle Place St-Just)

## LE MOT DU MAIRE

### LE PERSONNEL COMMUNAL

Tout au long de l'année, c'est à lui que nous faisons appel pour effectuer, bien souvent en marge d'horaires habituels et de compétences officiellement reconnues, les tâches les plus diverses.

Qu'il s'agisse, de travaux ordinaires, de constructions, de dépannages, de concours à des manifestations sportives, à des spectacles ou d'interventions imprévues les plus variées, nous savons pouvoir compter sur la disponibilité d'une équipe particulièrement dévouée.

Chacun de nous, absorbé par ses propres problèmes, ses propres difficultés, n'est pas toujours conscient du travail accompli dans un cadre administratif assez élastique et contraignant.

Et pourtant, cette compétence éclectique et cette conscience professionnelle remarquable, nous permettent la réalisation, en régie communale, de nombreux travaux qui ne pourraient, pour des raisons financières évidentes, l'être par les voies habituelles du marché.

Nous devons reconnaître ce mérite qui accompagne amplement nos efforts et participe efficacement à la réalisation de nos projets à des coûts acceptables.

Jean-Pierre MORIN



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30/04/92

ETAIENT PRESENTS : MM. MORIN. RAYNAUD. ABELLO.  
ISTRIA. TOSELLO. CUENOT. BROSSAUD. LALANDEC.  
CORBIER. MMES LAURENT. BOCQUET.

ETAIENT ABSENTS : MM. FORISSIER. DEHAYE.  
M. REMY donne pouvoir à M. MORIN.

### CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE POUR LES SPECTACLES, CULTURE, LOISIRS ET FESTIVITES.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une régie d'avance destinée à faciliter les opérations de paiement des spectacles et manifestations.  
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide l'institution d'une régie d'avance destinée au paiement des musiciens, acteurs, auteurs de spectacles et de manifestations.

### SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année, d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

BOULES.....	7 500 F
ANCIENS COMBATTANTS.....	700 F
MEDAILLES MILITAIRES.....	700 F
FOOT-BALL.....	12 000 F
BASKET-BALL.....	12 000 F
RANDONNEURS PEDESTRES.....	1 200 F
BOUCLES DE L'ISSOLE.....	8 000 F
AMITIE 27.....	1 200 F
ENFANCE MALTRAITEE.....	300 F
LES VAROIS VERS LES AUTRES.....	1 000 F
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE....	1 000 F
CHASSEURS.....	1 500 F
C.C.A.S.....	15 000 F
VOULOIR.....	1 500 F

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions ci-dessus désignées.

### ANNULATION DE TITRES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, sur proposition de M. Le Percepteur d'interrompre la procédure de recouvrement et d'annuler les titres ci-dessous désignés, émis à tort.  
Titre N°198 du 13/11/80 à l'encontre de M. PENNACCHIO Pierre : 5 400 F ;

Titre N°150 du 17/08/89 à l'encontre des Pompes Funèbres DELESSE : 200 F ;  
Titre N°131 du 02/08/88 à l'encontre de M. ROUSSET Henri : 200 F.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'annulation pure et simple de ces titres en cours.

Une dépense correspondante est inscrite au budget primitif 1992, article 828.

### CESSION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE FAISANT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC.

Par délibération en date du 07/07/91, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour la cession d'une parcelle située rue Notre Dame à M. TOSELLO Daniel.  
Le Maire propose de procéder au déclassement de cette parcelle qui fait partie du domaine public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le déclassement de cette parcelle, donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique.

### ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. DEMARIA.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de procéder à un échange de parcelles, dont l'une appartient au domaine public de la Commune et de procéder au déclassement de celle-ci.  
M. DEMARIA s'engage à supporter les frais d'actes, d'hypothèques, d'arpentage et d'enquête publique. Cet échange consistera pour la Commune à céder une portion de l'ancien chemin communal au lieu-dit "Candy" d'une superficie de 207 m<sup>2</sup> et pour M. DEMARIA à céder à la Commune une partie d'une parcelle cadastrée section A n°1282 d'une superficie de 159 m<sup>2</sup> dont il est propriétaire.

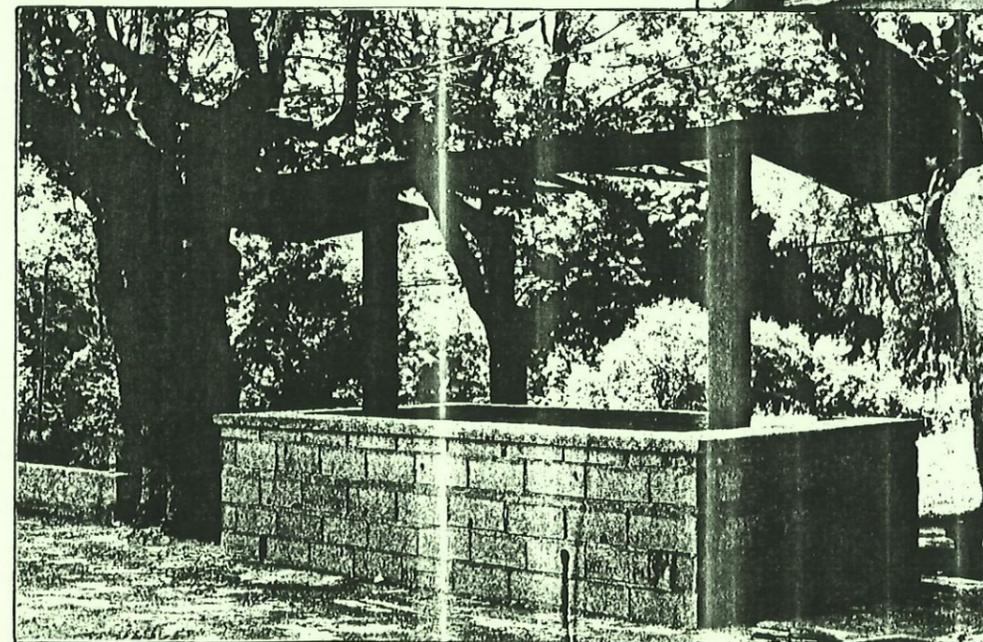
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide de procéder au déclassement de la parcelle faisant partie du domaine public, autorise M. le Maire à lancer la procédure d'enquête publique et à signer toutes les pièces correspondantes à cette affaire. Le tracé du nouveau chemin sera à la charge de M. DEMARIA.

### Mise en place de 27 nouveaux points lumineux d'éclairage public.

Les chemins de Bellevue et de la Bassaque sont éclairés dans leur totalité.  
Rappelons qu'il s'agit du programme de 1991 non réalisé, pour des raisons imputables aux entreprises, cette année-là.  
Les études du programme 1992 dont il a été fait état dans le bulletin municipal, sont déjà entreprises.



- Conversion, à la demande des boulomanes, de 3 butoirs de boules en murets de 40 cm de haut servant d'assise.



- Mise en place de rideaux occultants supplémentaires dans la petite salle polyvalente. Avec l'allongement des jours en cette saison, l'obscurité devenait en effet insuffisante pour une projection parfaite. L'autre baie vitrée sera faite dès réception des rideaux (rupture de stock du vendeur actuellement).

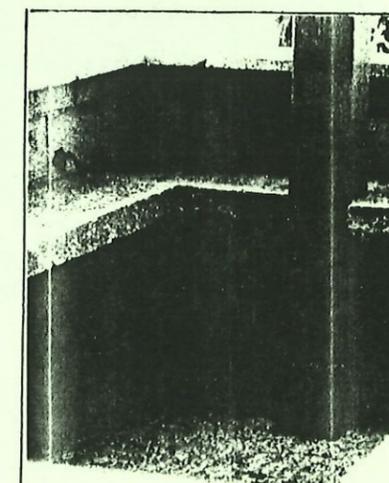
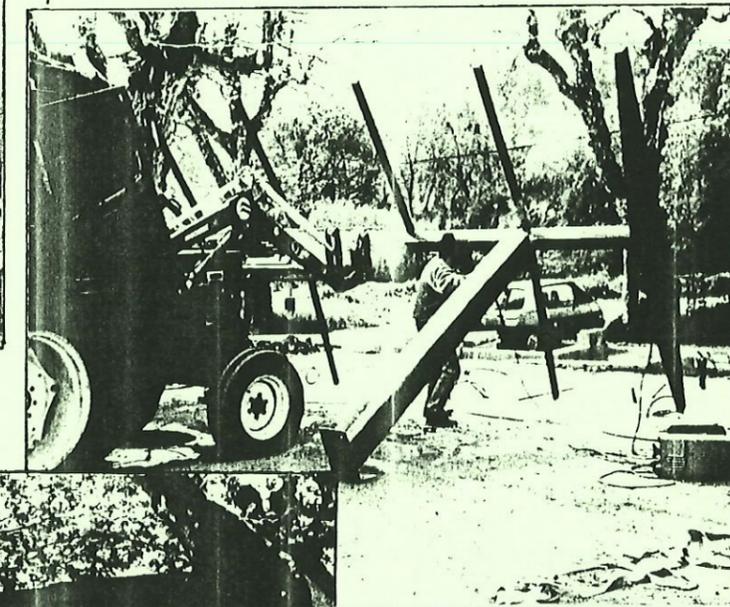
- Aménagement des abords de la salle polyvalente : désherbage, nivellement du sol.

- Apport de sable de rivière pour amendement du sol du terrain de foot-ball.

- Entretien périodique du cimetière.

### Place de la Gare

- Construction de la buvette selon des conceptions plus modernes : paillasser et comptoir carrelés, évier, drainage des eaux usées, auvent en métacrylate sur une superstructure métallique...



## VOTRE CALENDRIER A SAINTE-ANASTASIE

**LUNDI 25 MAI** : Cinéma à 20 H 30

**LES NERFS A VIF**, thriller américain, policier psychologique, vengeance démoniaque d'un repris de justice.  
Pour tout public.

**VENDREDI 29 MAI** : à 20 H 30, à la salle polyvalente, aura lieu un concert de jazz et musique classique donné par quatre saxophones et orchestre, ces musiciens appartenant à la Musique des Equipages de la Flotte de TOULON.

Prix des entrées :

- Adultes 20 F
- Enfants 10 F

**LUNDI 8 JUIN** : Cinéma à 20 H 30

**HOOK "LE CAPITAINE "CROCHET"**, histoire de Peter Pan, revue et corrigée par SPIELBERG. Fantastique et merveilleux pour tout public.

**LUNDI 8 JUIN** : Foire à la brocante

**SAMEDI 20 JUIN** : 21 H bal public Place St-Just

**DIMANCHE 21 JUIN** : Méchoui Place de la Gare

### RAMASSAGE DES "MONSTRES"

Le ramassage des "monstres" est effectué habituellement le dernier jeudi de chaque mois.

En mai, ce jour (le 28) étant férié, le ramassage sera, exceptionnellement, fait le JEUDI 21 MAI.

### INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 92

Deux demi-journées d'inscriptions auront lieu à l'école maternelle de SAINTE-ANASTASIE, pour les enfants non encore inscrits, nés en 1987.1988.1989.

- Vendredi 12 juin de 13 H 30 à 14 H 30
- Samedi 13 juin de 9 H 00 à 11 H 00

Veillez vous munir d'une fiche familiale d'état civil et d'une photocopie du carnet de vaccinations.

VOUS APERCEVEZ  
UNE FUMEE SUSPECTE

Appelez le 18 et gardez la tête froide!

**DIMANCHE 17 MAI**

Concours "Bar des Amis" 3X3 pétanque  
1500 F + 2/3 des mises - Tirage 11 H  
Consolante 15 H

**SAMEDI 23 MAI**

Jeu Provençal 2X2 choisis  
800 F + 2/3 des mises - Tirage 15 H

**DIMANCHE 24 MAI**

Reprise longue 9 H - Consolante 15 H

**JEUDI 28 MAI**

Vauclusienne (6 boules) 600 F  
+ 2/3 des mises - Tirage 15 H

**DIMANCHE 31 MAI**

2X2 choisis 500 F + 2/3 des mises  
Tirage 15 H

**SAMEDI 6 JUIN**

Prix "Michel Codonnel" 2000 F +  
2/3 des mises - Jeu Provençal  
3X3 choisis - Tirage 15 H

**DIMANCHE 7 JUIN**

Reprise longue 9 H - Consolante 15 H

**VENDREDI 12 JUIN**

Nocturne - 2H + 1F 800 F +  
2/3 des mises - Tirage 21 H

**DIMANCHE 14 JUIN**

Mélee 500 F + 2/3 des mises  
Tirage 15 H

**VENDREDI 19 JUIN**

Nocturne 2H + 1F 800 F  
+ 2/3 des mises - Tirage 21 H

**SAMEDI 20 JUIN**

"Menuiserie SMORTO" Mixte 2H + 1F  
2000 F + 2/3 des mises - Tirage 15 H

### COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945



C'est en présence d'une assistance nombreuse constituée d'élus, de personnalités locales, de responsables associatifs et d'enfants des écoles, que s'est déroulée la 47ème Commémoration de la Victoire de 1945.

Après lecture du message de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, le Maire rappelait en quelques mots les étapes et les conséquences de ce conflit mondial et la nécessité de témoigner un indéfectible attachement à nos valeurs républicaines de paix, de tolérance et de liberté.

Après un traditionnel dépôt de gerbe, il invitait les participants à participer à un vin d'honneur offert au "Bar des Amis".

### ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. AUGEAU.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de procéder à un échange de parcelles dont l'une appartient au domaine public de la Commune et de procéder au déclassement de celle-ci. M. AUGEAU s'engage à supporter les frais d'actes, d'hypothèques, d'arpentage et d'enquête publique.

Cet échange consistera pour la Commune à céder une portion de l'ancien chemin communal au lieu-dit "Bousquo di Mieyo" et pour M. AUGEAU à céder à la Commune une partie équivalente d'une parcelle cadastrée N°418, dont il est propriétaire. Le Conseil Municipal décide de procéder au déclassement de la parcelle appartenant au domaine public, l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique et à signer toutes les pièces correspondantes à cette affaire.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Devant la prolifération anarchique, dans le village, de panneaux publicitaires ne concernant pas forcément le commerce local, il peut paraître opportun d'étudier les possibilités de dissuasion légales propres à limiter cette pollution visuelle indiscutable. La fiscalité peut s'avérer le moyen qui, en taxant le plus lourdement possible les loueurs d'emplacements publicitaires, en découragera le plus grand nombre.

La loi des finances de 1981, dans son article 55, crée cette possibilité qui concerne les emplacements visibles de toutes voies ouvertes à la circulation publique au sens de la loi du 29/12/79. Ce problème est mis à l'étude et des propositions concrètes seront soumises au Conseil Municipal dans les prochains mois.

### ACQUISITION FONCIERE

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réalisation d'un espace public en bordure sud de l'actuelle zone urbaine ancienne, il est indispensable de faire l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit "Les Ferrages", cadastré section C n°188 et 189 appartenant aux héritiers de M. FERAUD Emile.

Ceux-ci viennent de proposer à la Commune une transaction amiable au prix de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (150 000 F) se décomposant comme suit :

- Parcelle N°188 située en zone urbaine 120 000 F ;
- Parcelle N°189 située en zone ND 30 000 F.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition de cet ensemble, sollicite l'octroi d'une subvention spécifique du Conseil Général et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

### LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à la location de la salle de réunion à des fins commerciales. Le règlement intérieur et le tarif seront modifiés en conséquence après avis de la commission extra-municipale.

### DEMANDE DE PRET FINANCE PAR LE CREDIT AGRICOLE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES D'INTERETS PAR LE DEPARTEMENT.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter auprès du Conseil Général une participation financière aux charges d'intérêts versée par le département, sur un prêt de 100 000 F contracté auprès du crédit agricole, afin de permettre à la Commune d'acquérir un terrain cadastré section N°188 et 189, destiné à la réalisation d'un espace public, opération d'intérêt départemental, au taux de 5 % pendant 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter un prêt bancaire du crédit agricole bonifié par le département, s'engage à voter chaque année les ressources nécessaires au paiement des annuités de l'emprunt sollicité :

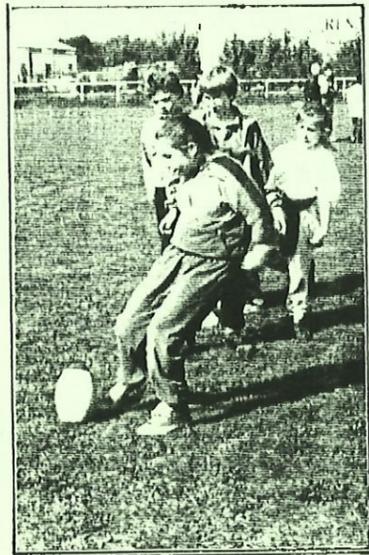
- en fonctionnement à l'article 671
- en investissement à l'article 165.

### NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance, à BRIGNOLES, le 5 mai 1992, de Baptiste Pierre au foyer de M. et Mme PELLETINGEAS, résidant dans notre Commune. Tous nos vœux de félicité à notre jeune concitoyen.

# CHRONIQUE MUNICIPALE

## LES JEUX OLYMPIQUES SCOLAIRES



Par une superbe matinée, ils ont connu un franc succès. Quelques-uns de nos futurs athlètes en pleine action et nos félicitations aux organisateurs de cette manifestation originale.

## RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Pour faciliter le dépôt des ordures ménagères et en accélérer le ramassage, plusieurs containers viennent d'être placés en divers points de la Commune pour faire face à un accroissement du volume des déchets.

Ce phénomène posera certainement à terme un problème.

En effet, le temps consacré par la benne à ordures au ramassage des ordures s'allonge de semaine en semaine. Il s'avèrera indispensable, tôt ou tard, de créer une tournée supplémentaire avec les conséquences financières que cela impliquera sur le budget annexe "ordures ménagères", c'est-à-dire une augmentation de la redevance.

Il est pourtant encore possible de retarder et, peut-être, d'écarter cette échéance si l'on veut bien consentir à un effort collectif, minime au demeurant.

L'emploi des containers a pour but non seulement de collecter les ordures mais

aussi d'en accélérer le ramassage. Or, trop de personnes encore, bien que disposant d'un container à quelques dizaines de mètres de leur domicile déposent, par habitude le plus souvent, leur poubelle ou leurs sacs de déchets sur le passage de la benne, obligeant celle-ci à de fréquents et multiples arrêts.

Il s'ensuit, par l'effet de la cumulation de ces arrêts, une perte de temps qui pourrait être considérablement réduite si chacun de nous consentait l'effort, chaque fois que possible, d'utiliser les containers.

Une adhésion à cette suggestion serait de nature à éviter au syndicat de prendre une mesure dont les effets pécuniaires frapperaient inévitablement toutes les bourses, car, comme on le dit simplement, "tout se paye".

C'est un choix à faire en toute connaissance de cause !

## NUMEROTATION DES HABITATIONS

Nous rappelons qu'un numéro a été attribué à chaque maison de la Commune ; les plaques portant ces numéros sont disponibles gratuitement en Mairie.

Il serait souhaitable que l'adresse soit libellée de la façon suivante :

- le numéro attribué
- le nom du chemin
- 83 136 SAINTE-ANASTASIE

Le nom du lieu-dit n'est plus nécessaire ; dans de nombreux cas, il est source de confusion car très souvent fantaisiste et ne donne qu'une indication vague.

Cette recommandation vaut aussi bien pour

les livreurs qui ont souvent du mal à localiser leurs clients que pour la Poste, en particulier dans la distribution du courrier : des lettres restent parfois en souffrance pendant plusieurs jours, le temps de trouver le destinataire, d'autres doivent être retournées à l'expéditeur quand le destinataire reste inconnu. S'il n'est pas obligatoire en FRANCE de signaler sa nouvelle installation, il est cependant de l'intérêt de chacun de mentionner une adresse correcte puisque cela est possible maintenant.

L'information peut être donnée en Mairie.

## PLACE DE LA GARE

Nous avons récemment relaté les péripéties de l'installation de la nouvelle buvette de la Place de la Gare.

Après l'annonce dans VAR MATIN du raccordement anticipé de ce comptoir à la cave coopérative, nous assistons aujourd'hui en direct, à la première dégustation de nos valeureux sommeliers.

ANASTASE

## REMERCIEMENTS

Nous remercions Monsieur BRANDT, Directeur des Pompes Funèbres du Centre VAR qui, comme lors des précédentes commémorations, a offert une magnifique gerbe, devant être déposée au monument aux morts de SAINTE-ANASTASIE.

